

Nom Prénom
Adresse
Code postal – Ville

À l'attention de Madame / Monsieur le Juge de l'exécution
Tribunal judiciaire de ...
Adresse

Lieu, date

Objet : Contestation d'une saisie-attribution portant sur des sommes légalement protégées – demande de mainlevée

Madame, Monsieur le Juge,

Je me permets de saisir votre juridiction afin de contester la régularité de la saisie-attribution pratiquée sur mon compte bancaire ouvert auprès de la banque ..., intervenue le ..., à la demande de ..., dans le cadre du dossier référencé

Le compte bancaire visé par cette saisie est alimenté exclusivement par des prestations sociales versées au titre de la solidarité nationale, à savoir ... (RSA / allocations CAF / AAH / prestations liées à la MDPH – à préciser), lesquelles constituent mes seules ressources.

Ces prestations bénéficient d'un régime de protection spécifique prévu par la loi et sont, par nature, légalement insaisissables, hors exceptions strictement encadrées, notamment en matière de dettes alimentaires, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

Or, la saisie-attribution a produit ses effets sur l'intégralité ou une partie de ces sommes, entraînant le blocage et/ou le prélèvement de fonds provenant exclusivement de prestations légalement protégées.

La Cour de cassation juge de manière constante que le versement d'une prestation sociale sur un compte bancaire ne lui fait pas perdre son caractère insaisissable, et qu'une saisie-attribution ne peut produire d'effet sur de telles sommes, même lorsqu'elles sont déposées sur un compte bancaire (Cass. 2e civ., 12 juillet 2012, n° 11-20.005 ; Cass. 2e civ., 10 septembre 2015, n° 14-20.781).

La haute juridiction rappelle également que le tiers saisi est tenu de respecter la nature des fonds détenus lorsque celle-ci est identifiable, et que l'exécution d'une saisie portant sur des sommes légalement protégées constitue une irrégularité (Cass. 2e civ., 4 février 2016, n° 14-29.939).

En l'espèce, l'origine exclusivement sociale des fonds figurant sur le compte était identifiable au regard des relevés bancaires, ce qui faisait obstacle à toute exécution de la saisie-attribution sur ces sommes.

En conséquence, la saisie pratiquée sur mon compte ne pouvait légalement produire d'effet sur les fonds concernés et doit être déclarée irrégulière.

Par ces motifs, je sollicite respectueusement de votre juridiction :

- la constatation de l'irrégularité de la saisie-attribution pratiquée sur mon compte bancaire,
- la mainlevée immédiate de ladite saisie,
- le cas échéant, la restitution des sommes indûment prélevées,
- ainsi que toute mesure que vous jugerez utile au regard de la situation exposée.

Je me tiens à la disposition du tribunal pour produire tout justificatif utile, notamment les relevés bancaires établissant l'origine exclusive des fonds saisis.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Juge, l'expression de ma considération respectueuse.

Signature